

Collégiens

À PARTIR DU 1 SEPT. 2026

Bourse de collège : toutes les informations pour la rentrée 2026

Publié le 11 mai 2026 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous avez un enfant collégien ? Vous pouvez peut-être bénéficier d'une bourse de collège. Si votre enfant est scolarisé dans un collège public, dès son inscription ou sa réinscription, vous pouvez donner votre accord pour une étude automatique de votre droit à bourse. Nouveaux montants, dates de versement, démarches, *Service Public* vous informe.

Ajouter à mon calendrier

(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/download-echance-actu-ics-calendar/A15275>)

La bourse de collège est attribuée pour une année scolaire aux familles dont les revenus n'excèdent pas un certain plafond ; ce dernier varie en fonction du nombre d'enfants à charge.

Pour l'année scolaire 2026-2027, le niveau de vos ressources et le nombre d'enfants que vous avez à charge doivent être justifiés par votre avis d'imposition (ou de non-imposition)

(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F99>). 2026 portant sur vos revenus de 2025. Pour les parents en concubinage, les 2 revenus sont pris en compte. Dans le cas d'une résidence alternée, il sera tenu compte des revenus du demandeur de la bourse ou de ceux de son ménage recomposé.

Si vos ressources financières sont modestes, vous pouvez également prétendre à d'autres aides pour la scolarité comme l'allocation de rentrée scolaire (ARS) (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1878>) ou le fonds social collégien (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1025>) .

Calendrier de la campagne 2026-2027

La campagne 2026-2027 des demandes de bourse de collège débute le jour de la rentrée scolaire. Elle s'achève le **15 octobre 2026**, que votre enfant soit scolarisé dans un établissement public ou dans un établissement privé, et que la demande soit effectuée en ligne ou sur formulaire papier.

Pour les élèves inscrits au **Cned** (Centre national d'enseignement à distance), la date limite pour effectuer la demande est le **31 octobre 2026**.

Si vous avez donné votre accord lors de la précédente rentrée pour l'étude automatique du droit à la bourse, vous n'avez pas de démarche à faire cette année, votre droit va être réétudié automatiquement.

Montants et dates de versement en 2026-2027

Pour l'année scolaire 2026-2027, le montant annuel de l'aide est de :

- **120 €** pour l'échelon 1 ;
- **336 €** pour l'échelon 2 ;
- **525 €** pour l'échelon 3.

Le versement s'effectue en 3 fois, à chaque trimestre de l'année scolaire : généralement fin décembre, fin mars et fin juin.

Tableau - Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser

	Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2026 sur les revenus de 2025		
Nombre d'enfants à charge	Échelon 1	Échelon 2	Échelon 3
1	18 488 €	9 993 €	3 526 €
2	22 754 €	12 300 €	4 340 €
3	27 020 €	14 606 €	5 154 €
4	31 286 €	16 914 €	5 967 €
5	35 553 €	19 219 €	6 781 €
6	39 819 €	21 525 €	7 595 €
7	44 085 €	23 832 €	8 409 €
8 ou plus	48 352 €	26 138 €	9 222 €
Montant annuel de la bourse	120 €	336 €	525 €

Vous pouvez utiliser le simulateur de bourse de collège

(<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/college/simulateur.html>) proposé par le ministère de l'Éducation nationale. Il vous permet de savoir si votre foyer peut bénéficier d'une bourse pendant l'année scolaire 2026-2027 et d'estimer son montant.

À savoir

Une prime à l'internat (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1886>) de **327 €** (1^{er} échelon), de **396 €** (2^e échelon) et de **465 €** (3^e échelon) est attribuée à tous les élèves boursiers de collège scolarisés en internat. Elle est strictement liée au statut d'élève boursier. Elle est versée en 3 fois, en même temps que la bourse. Les familles n'ont pas de dossier spécifique à remplir.

Comment effectuer votre demande de bourse pour l'année scolaire 2026-2027 ?

Votre enfant est scolarisé dans un établissement public

Vous pouvez **consentir à l'étude automatique** de votre droit à une bourse au moment de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant au collège pour l'année scolaire 2026-2027. Cet accord vaut demande de bourse.

Pour l'étude automatique du droit à la bourse, il vous est demandé de renseigner vos données d'état-civil (nom et prénoms, date et lieu de naissance) ainsi que celles de votre concubin éventuel. Cela permet la récupération des données fiscales nécessaires à l'examen de votre demande de bourse. Vous êtes ainsi dispensé de déposer une demande de bourse lors des rentrées suivantes grâce à la conservation de votre consentement.

Si vous ne consentez pas à ce dispositif, vous pouvez déposer votre demande de bourse durant la campagne 2026-2027 :

- soit en utilisant le service en ligne Téléservice Bourses (pour tous les collèges publics de toutes les académies, l'accès se fait en se connectant au portail Scolarité-Services via un compte EduConnect ou avec FranceConnect (<https://educonnect.education.gouv.fr/idp/profile/SAML2/Redirect/SSO?execution=e3s1>) ;
- soit en utilisant le formulaire de demande de bourse de collège (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R11499>) .

Votre enfant est scolarisé en établissement privé

Votre demande ne peut être effectuée qu'à l'aide du formulaire de demande de bourse nationale de collège (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R11499>) pour l'année scolaire 2026-2027. Une fois rempli, le formulaire doit être envoyé ou déposé au secrétariat du collège de votre enfant avec les pièces justificatives demandées.

Votre enfant est scolarisé au Centre national d'enseignement à distance (Cned)

Votre demande de bourse (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R11499>) doit aussi être effectuée à l'aide du formulaire. Celui-ci doit être transmis, accompagné des pièces justificatives, au service académique des bourses nationales du Cned (au service des bourses de l'académie de Rouen (<https://lannuaire.service-public.gouv.fr/normandie/eure/aab48932-c3b5-489d-b059-e6e38d3ae96c>), qui est situé dans l'Eure, si votre enfant est inscrit en classe d'enseignement général ; et au service des bourses de l'académie de Toulouse (<https://lannuaire.service-public.gouv.fr/occitanie/ariege/0185a49f-3572-475f-b45c-483a643bccb0>), qui est situé en Ariège, si votre enfant est inscrit en classe d'enseignement général et professionnel adapté - Segpa (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F32752>)).

À noter

Une plateforme nationale vous propose une assistance, si vous avez des questions relatives à votre demande de bourse :

- par téléphone au 0 809 54 06 06 (du lundi au vendredi de 8 h à 20 h, prix d'un appel local) ;
- en ligne : assistanceteleservice.education.gouv.fr (<https://assistanceteleservices.education.gouv.fr/>).

Services en ligne et formulaires

Demande de bourse de collège (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R11499>)

Formulaire

Voir aussi

Bourse de collège (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F984>)

Service Public

Découvrez le nouveau montant de l'allocation de rentrée scolaire

(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A16342>)

Service Public

Du changement pour le brevet en 2026 (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18437>)

Service Public

Les bourses de collège et de lycée (<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>)

Ministère chargé de l'éducation

Les aides financières au collège (<https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college-4970>)

Ministère chargé de l'éducation

Agenda

À PARTIR DU 1 SEPT. 2026

Rénovation énergétique

MaPrimeRénov' : certains projets de travaux bientôt exclus du dispositif

(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18332>)

Publié le 27 août 2026

À PARTIR DU 1 SEPT. 2026

Réforme des retraites

Départ à la retraite en carrière longue : quels sont vos droits à partir de septembre 2026 ?

(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18997>)

Publié le 17 juillet 2026

Voir toutes les échéances (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/agenda>)

Une remarque ? (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A15275/remarque>)